

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 10 FÉVRIER 2009

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 30 janvier 2009, accompagnée d'un ordre du jour comportant 8 objets

La séance publique s'ouvre à 19 heures avec 41 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme HOUDART, M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, ~~M.M. DARVILLE~~, Échevins

M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BEUGNIES, M. BAILLY, M. COLLETTE, M. DEPLUS, Mme OUALI,

M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR,

M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER,

M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M.,

~~M. LAFOSSÉ~~, Mme MOUCHERON, ~~M. DUQUENNE~~, M. HAMBYE,

M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB,

M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X.,

M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme. DEJARDIN~~,

M. TRANCHANT, Conseillers

et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Comme à l'accoutumée, le PV est à votre disposition, j'imagine que vous l'avez lu attentivement, en l'absence de remarques, le PV est considéré comme approuvé à la fin de la séance. Par ailleurs, le point 5 est retiré. Je vous suggère, pour permettre au président du CPAS de se rendre à son Conseil qui se tient juste ici à côté, d'entamer les points 1 et 8 pour commencer. Alors, le point 1... Je vois qu'il y a des remarques.

1er objet : C.P.A.S. – Budget exercice 2009 – Modification budgétaire n°1.
Approbation. Gestion financière CPAS

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je tiens simplement à signaler qu'on s'abstient

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le groupe ECOLO s'abstient, le CDH ?

M. Eric BAILLY, Conseiller : On s'abstient également, je souhaiterais justifier cette abstention.

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous écoute avec plaisir... allez-y

M. Eric BAILLY, Conseiller : Sur la modification en tant que telle nous n'avons que peu de remarques à faire, nous sommes simplement au regret de constater qu'il y a une nouvelle ponction qui s'est faite de 50 000 euros sur le fonds de réserve, fonds de

réserve qui passe en dessous maintenant des 3 millions d'euros. Or, les prévisions budgétaires ne sont pas des plus optimales et on nous annonce un potentiel équilibre en 2010 si les recettes augmentent et évidemment, si les coûts diminuent mais les réserves du CPAS seront manifestement épuisées en 2011 et ceci dit sans aucun incivisme mais avec une profonde inquiétude toutefois, et manifestement il n'est pas dans les intentions ou dans les possibilités de la Ville, elle-même dans une situation financière des plus délicates, de revoir sa dotation au CPAS, il faut donc trouver ailleurs une solution qui amènera une ou des rentrées d'argent supplémentaires et surtout structurelles; notre conseillère au CPAS tantôt vous proposait quelques collaborations plus couleurs locales et qui ne coûteraient pas grand-chose au CPAS, au contraire, qui lui rapporteraient, nous avons aussi proposé de mieux rentabiliser le Domaine des Epioux dont le CPAS montois est propriétaire, en réalisant autrement les coupes de bois mais peut-être envisagez-vous d'autres pistes auxquelles nous n'avons pas encore pensé et que vous pourriez peut-être évoquer. Maintenant, en attendant, et sans propositions concrètes structurelles pour la pérennité financière du CPAS, nous nous abstiendrons sur la première modification budgétaire de l'année 2009, merci.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : On n'a pas fait de mystère lors de la présentation du budget 2009, pour pouvoir présenter un budget en équilibre ça dépendrait du résultat du compte 2008 et Dieu sait si en 2008 on a essayé de dépenser le minimum et d'augmenter au maximum les recettes, donc nous avons 3 millions, la diminution actuelle du fond de réserve est surtout due au fait que nous avons 50 000 euros de dépenses supplémentaires au niveau des dépenses énergétiques qui sont tombées fin d'année et qui n'étaient pas prévues au budget 2008, que nous avons dû mettre au niveau de 2009, ce qu'il faut savoir comme bonne nouvelle, il semblerait que le Fonds social de l'aide sociale a une programmation en augmentation et nettement supérieure à ce que nous avons escompté lors de la constitution du budget, ce qui nous permettra d'avoir une petite vision positive mais malheureusement l'augmentation du Fonds social de l'aide sociale n'a aucune commune mesure avec l'augmentation du Fonds des communes et il faudra effectivement trouver d'autres pistes et, comme en plus de cela, sans vouloir en rajouter, nous sommes incapables à l'heure actuelle de définir les répercussions de la crise que nous risquons de connaître et qui risque de durer, parce plus elle dure plus nous risquons nous, au CPAS de voir émerger les conséquences, je dirais aux environs du mois de septembre, octobre et il faut savoir que chaque fois qu'il y a des augmentations au niveau du nombre ou du l'augmentation

heureuse du revenu d'intégration, il y toujours 30 % minimum à charge de la commune. Donc je crois que ce qu'il faudrait attendre c'est de se retrouver au milieu de cette année-ci, de faire un contrôle budgétaire en milieu d'année pour au mois de septembre, réorienter, voire réorganiser ce qui peut l'être. Quant aux Epioux, c'est le joker qu'on sort à chaque réunion budgétaire, non seulement les analyses sont en cours quant à optimaliser les coupes de bois et les chasses mais bon, si on augmente de 10 %, ça ne nous fera quand même que 50 000 euros de plus, quant aux autres options stratégiques au niveau des propriétés et notamment au niveau des Epioux, c'est à l'étude mais ce n'est pas encore finalisé et c'est un dossier évidemment important mais je crois que, là aussi, il faudra attendre la décision stratégique que nous prendrons après un contrôle budgétaire dans le courant du mois d'août, merci. Moyennant, ces explications...

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, MM. BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, M. X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, MM. TRANCHANT, DI RUPO

8 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER W., Mmes A.M.MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 1ère annexe

8^e Objet : Fonds de réduction du coût global de l'énergie (FRCE) – création d'une entité locale à Mons – Décision. Affaires sociales

ADOPTE à l'unanimité – 2e annexe

Sortie de M. BARVAIS – entrée de M. LAFOSSE = 41 présents

2^e Objet : Objectifs de convergence. Mission d'auteur de projet pour l'aménagement du site des minières de Spiennes. Approbation du cahier spécial des charges et des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/5e.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc il s'agit du site des minières de Spiennes et à cet égard, on a clairement indiqué qu'il s'agit de créer un pavillon d'accueil sur le site, qu'on aménage des voiries d'accès au site du Petit Spiennes et au Camp à Cayaux, on avait discuté en commission un parking qui est proche du site pour les guides, les archéologues et les personnes moins valides et un parking à la chaussée de Beaumont et éventuellement l'aménagement de la grande place pour que certaines personnes puissent aller à pied ainsi qu'une signalétique adaptée, voilà un peu le projet tel qu'il est décrit. Oui, Mme d'abord...

Mme Anne-Marie MERCIER : Oui Monsieur le Bourgmestre, je reviens sur cet article 2 bien que j'ai pris part à votre commission Monsieur le Bourgmestre. C'est à propos précisément des deux lieux de stationnement dont vous avez parlé prévus à Spiennes, on prévoit en effet, comme c'est noté dans le dossier pour les autos et le Camp à Cayaux pour les cars. Après réflexion avec notre groupe, nous pensons que les visiteurs venus en voiture, devront faire une certaine route à pied pour arriver au site des minières, il faudrait me semble-t-il prévoir un parking plus proche, est-ce que cela pourrait déranger les habitants du village puisqu'il a été question de cette réflexion-là pendant la commission. De toute façon, les déplacements se feront surtout durant les week-end et j'ai peine à croire qu'il y aura un défilé de voitures et d'énormes bousculades pour accéder au site, même s'il fait partie de patrimoine reconnu par l'UNESCO. Donc nous considérons que Petit Spiennes ne convient pas pour les voitures, merci de votre attention

Monsieur Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Monsieur le Conseiller...

M. François COLETTE, Conseiller: Oui, je vais rebondir sur ce que vient de dire Mme MERCIER, en refaisant un peu l'histoire de ce dossier, je dirais c'est plutôt pas le monstre du Loch Ness qui revient de temps en temps mais le Hainautsaure c'est plus approprié à la question. Il y a une quinzaine d'années, le ministre qui avait le tourisme en charge de la Région wallonne avait invité la Ville de Mons à présenter un projet, vous vous en souviendrez qui était le projet de la création d'un centre d'interprétation sur le site du Petit Spiennes, c'était un projet qui était, je vais dire à peu près de la même valeur puisque, d'après mon souvenir, le budget de la construction était de l'ordre de 45 millions de francs belges et il avait ce double but d'être à la fois pédagogique et à la fois un site de découvertes puisqu'il était envisagé qu'à partir de ce centre d'interprétation se faisait la descente dans les puits qui étaient déjà ouverts sur le Petit Spiennes, pour ceux qui étaient déjà dans ce Conseil à l'époque, s'agissant d'un lieu d'attrait touristique qui

est antérieur d'ailleurs à la reconnaissance au Patrimoine mondial du site, d'un site touristique qui avait pour vocation d'attirer un tourisme de masse, il avait créé dans la population des villages de Nouvelles et de Spiennes une très vive opposition. Quant à la localisation du site, puisque cela nécessitait, on avait à l'époque calculé le passage et le stationnement de très nombreux véhicules que les voiries existantes et le caractère rural de ces deux villages avec des voiries étroites ne supportaient pas. et ce projet a été abandonné à raison précisément de ce gros problème d'accès qui, pourrait être résolu nécessiterait des investissements qui sont largement supérieurs au budget que l'on donne pour la création du simple centre d'interprétation à l'époque, pavillon d'accueil et centre d'infrastructure d'espace didactique actuellement. Le deuxième projet a été le projet de la réalisation d'un site à l'architecture plus audacieuse, à cheval sur la falaise de la « tranchée CORNEZ », on appelle la « tranchée CORNEZ » le fossé dans lequel court l'ancien chemin de fer de Mons à Binche mais à partir du Camp à Cayaux, c'est-à-dire dans l'axe des deux chemins de remembrements qui se branchent sur la chaussée de Beaumont et qui eux, ne dérangent effectivement personne, je me souviens encore que les plans ont été déjà dans la mandature précédente, je pense encore soumis à notre Conseil pour un aménagement qui aujourd'hui est abandonné. Nous sommes donc à un troisième projet qui est une sorte de retour en arrière que je peux comprendre et que, d'une certaine façon je peux approuver, dans la mesure où en retournant sur le site du Petit Spiennes, la Ville de Mons donne à l'association, à la Société de Recherche Préhistorique du Hainaut le caractère de maître d'œuvre de ce centre d'interprétation des découvertes, ce qui me semble être une très très bonne solution parce que vous avez des acteurs qui sont sur le site depuis des dizaines d'années, ça fait pratiquement 50 ans qu'ils fouillent ce site et ce sont des personnes qui peuvent apporter une pédagogie de ce monde tout à fait appréciable. Il reste le problème de l'accès au site, effectivement les deux sites doivent être visitables, puisque sur l'autre site vous avez le musée appartenant à la Région wallonne sur lequel peuvent se créer aussi des visions du sous-sol sur des galeries qui sont beaucoup moins profondes qu'au Petit Spiennes et le problème est évidemment la connexion entre les deux. Je reviens à ce que j'ai toujours proposé, qui ait une connexion qui se fait par le seul moyen utile, la voie de chemin de fer, parce qu'elle surplombe la vallée de la Haine, la vallée de la Vallière, le site de captage de la Vallière et ça permet d'aller, je vais dire un peu à plat d'un côté à l'autre. Bien sûr on peut envisager une petite draisienne, une petite micheline, ça c'est déjà un peu plus sophistiqué mais on peut aussi envisager de créer un cheminement le long de la

voie de chemin de fer, parce que les abords sont effectivement très larges. Je crois que c'est cela qu'il faut privilégier. Je dois dire que le site du Petit Spiennes doit être un site qui est un site-découverte, d'ailleurs on descend dans le puits, je vais dire de manière assez sportive parce qu'on doit mettre un baudrier de spéléologue ou d'alpiniste pour se sécuriser pour y aller, donc finalement petites équipes, petits groupes touristiques vraisemblablement sur rendez-vous et je pense que ce qu'il faut faire c'est créer un sentier touristique qui en bordure de la voie ferrée pour aller du site du Camp à Cayaux où se trouverait le parking du tourisme de masse et à partir duquel, en suivant, à condition de l'aménager, mais je pense qu'il faudra prendre un accord aussi avec la SNCB ou INFRABEL, sécuriser un cheminement qui permet à ce moment-là d'aller à plat entre les deux sites, c'est ce que je propose et je suis un petit peu rassuré dans la mesure où dans les prescriptions qui sont adressées aux auteurs de projets, on nous dit faites attention que le principe est un principe qui doit envisager de l'extension, qui doit tenir compte des coupes de la tranchée CORNEZ et qui doit tenir compte de l'habitat néolithique, qui est l'habitat de Michelsberg sur le camp de Par là-Haut qui est juste de l'autre côté. Ca c'est une première chose. Une deuxième c'est qu'il y a un site qui existe actuellement, vous savez que le chemin de Spiennes à Nouvelles, qui est le chemin de la Vallière a été fermé à la circulation pour la raison de la protection du captage de l'eau des robinets de la Ville de Mons mais dans le sommet de Nouvelles, il y a une route en béton relativement large qui ne permettait pas l'accès des bus mais qui, pour les voitures privées est une voirie qui est toute à fait démesurée et qui se branche sur un chemin agricole...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Elle s'appelle comment la voirie ?

M. François COLETTE, Conseiller : C'est la rue de Spiennes à Nouvelles, vous rentrez sur Nouvelles, vous prenez la rue Briffaut, puis vous remontez vers Spiennes et vous arrivez, pratiquement à pied d'œuvre et vous avez un chemin agricole qui remonte, qui longe le site du Camp Michelsberg, il passe un petit passage à niveau, juste au coin du chemin de remembrement et qui arrive sur le site. Je pense qu'il faut éviter à mon avis actuellement et on va y gagner en budget, il faut éviter la création d'un parking à proximité de ce site-là, il faut le laisser de l'autre côté et réfléchir à une solution et je pense que à l'époque des engagements avaient été pris à l'égard des populations de Nouvelles et de Spiennes qui ne sont pas du tout au courant de ce projet-ci qui arrive un petit peu à la hussarde parce qu'on est pressé mais l'engagement de ne pas charger les voiries de ces villages de deux circulations et je pense qu'il faut trouver une alternative,

je pense qu'une alternative par le site du chemin de fer doit être privilégiée puisqu'il permet effectivement de remettre en valeur éventuellement des coupes de la tranchée CORNEZ et d'accéder d'un site à l'autre. Je demande, puisque vous nous présentez un dossier dans lequel vous avez vous-même, Monsieur le Bourgmestre m'a-t-on dit en commission, biffé le parking sur la place de Spiennes, vous avez en tout cas mis des remarques, je pense qu'il faut vraiment privilégier...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous formuler une proposition dans une seconde, si vous me permettez.

M. François COLETTE, Conseiller : Si c'est possible, c'est de créer à ce sujet-là un comité d'accompagnement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, c'est vrai. Ces dossiers sont arrivés très tardivement, ce compris au Collège, pour des raisons de calendrier et nous n'avions pas de responsable de l'ensemble des dossiers. Tout était au service des marchés publics, on a un seul responsable, il s'est mis au travail et il a sorti la première fournée de projets comme il a pu le finaliser. Je pense que pour l'avenir et pour chacun des projets européens, ce serait bien que majorité et opposition au sein d'un groupe, que ce soit un comité d'accompagnement ou toutes sections, on puisse en permanence dialoguer parce que tous ces projets, une fois qu'ils ont été approuvés par la Région wallonne, si on ne fait pas de la politique politicienne, il faut les faire, les réaliser du mieux qu'on peut et dans l'intérêt du bien commun et bien entendu chacun peut avoir une idée différente et ça vaut la peine de s'entendre l'un l'autre pour voir ce qui est le plus approprié, il en sera ainsi et l'aménagement de la Grand Place, on a mis « éventuel », moi je n'ai pas envie de déranger les gens, on me dit qu'il y aurait 10 000 visiteurs par an maximum, ce qui veut dire en moyenne 40 par jour mais quoi qu'il en soit je me demande si on ne peut pas aussi rajouter dans le dossier, Monsieur le secrétaire, de faire analyser dans les objectifs du projet la faisabilité d'un sentier le long de la voie de chemin de fer et voir aussi si on ne peut pas examiner la faisabilité de l'utilisation de la rue de Spiennes telle qu'évoquée par M. le Conseiller COLETTE, on va le rajouter dans le cahier des charges puisqu'il s'agit là d'un avant projet, on verra bien ce que les auteurs nous diront à cet égard et si on trouve que c'est plus approprié et bien tant mieux, tout le monde pourrait y gagner. Moyennant ces remarques... Oui, pour les moins valides c'est bien prévu tout près.

M. Willy MERCIER, Conseiller : J'ai bien entendu ce genre de choses, qu'il y a un parking pour les moins valides qui est à proximité mais le site de Spiennes c'est peut-

être une visite à caractère sportif, alors, j'entends bien ce que M. COLETTE dit peut-être bien qu'à ce moment-là, puisque certaines choses au niveau du site de Spiennes sont quand même très difficiles en accessibilité, ce serait peut-être bien d'avoir ce fameux sentier ou quelque chose d'analogue qui nous permette quand même d'avoir une approche véritable du site, pas une approche de l'extérieur mais on ne peut pas tout visiter, quand même s'approcher de ce site. Vous le savez comme moi Monsieur le Bourgmestre, nous avons pas mal de partenariats avec le BAM, avec un tas d'histoires qui se passent au niveau culturel au niveau de la Ville de Mons, peut-être bien que consulter des personnes pas seulement handicapées visuelles mais aussi d'autres organismes de personnes handicapées pour voire quand même une histoire importante qui se passe au niveau de Mons pour que nous puissions y accéder au maximum, merci.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Je vous remercie, en tous les cas notre plate-forme des moins valides sera consultée et pourra elle, si elle le souhaite faire appel à d'autres personnes qui connaissent bien cette problématique pour rendre le site au maximum, comme vous le dites, accessible aux moins valides sachant que ce sont des galeries souterraines et que c'est bien sûr quelque chose d'assez compliqué, il faut le reconnaître. Moyennant toutes ces considérations, puis-je considérer que tout le monde est d'accord ?

ADOPTE à l'unanimité – 3e annexe

3^e Objet : Objectifs de convergence. Église Saint-Nicolas – Sécurisation des échafaudages de la tour et remplacement des planchers – Approbation du cahier spécial des charges revu au niveau de son article 90 – 3e/5e E/2009

ADOPTE à l'unanimité – 4e annexe

4e objet : Objectifs de convergence. Principes d'aménagement des voiries reprises aux fiches-projets. Approbation.3e

M. Guillaume HAMBYE : On est tout à fait d'accord sur le principe, la question au vu des 4 pages qui nous ont été données à lire avec toutes les réserves d'usage et sans doute parce que peut-être nous nous trompons, je me suis rendu compte qu'il y avait des modalités des stationnements qui avait été revues, voire supprimées pour les voitures. Est-ce que c'est une erreur de ma part mais je me dis est-ce qu'on a consulté les

riverains, les commerçants... est-ce que c'est un plan de stationnement déguisé, je ne sais pas, je me pose des questions mais je me trompe sans doute, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez raison, je pense que, ce qui a été fait c'est un projet parce que nous devons engager la discussion au niveau régional, avec le concept tel qu'il est vu en interne de la Ville et je pense que le concept est bon mais, comme me le rappelle le secrétaire communal, c'est le principe, c'est ce qui est indiqué dans le schéma de structure dûment approuvé par le Conseil communal, les services n'ont pas été inventer quelque chose qui sortait comme ça du ciel. Quoiqu'il en soit le problème de parking est un vrai problème comme le problème de circulation, je ne vais pas revenir sur les difficultés permanentes, et là avec l'échevin du commerce et l'échevin des travaux, on doit discuter avant d'aller plus loin, donc on va faire étudier mais c'est clair qu'il ne faut pas entamer le moindre travail sans que l'on ait une solution réelle en matière de parking, parce que ce problème-là, il existe, je pense surtout à la rue des Capucins, etc, on a quelques idées mais il faut les négocier et n'hésitez pas parce que les idées de lieux de parking à Mons sont immédiatement de bonnes idées, alors on essaie toujours ailleurs mais c'est pas le même endroit et du côté de la rue des Passages, avoir un parking privé, d'autres inventent des parkings en dessous de la place Léopold, moi je suis ouvert à tout, c'est le cas de le dire mais trouver quelque chose, il faudra le trouver donc je suis tout à fait d'accord, on avance avec ceci mais le problème est réel et on ne pourra pas commencer des travaux sans avoir dûment discuté et mûrement discuté de cette dimension-là, ça c'est clair, je suis d'accord avec vous.

ADOPTE à l'unanimité – 5e annexe

5e objet : Objectif de convergence. Aménagement de l'Ancien Mont de Piété.
Approbation du cahier spécial des charges et des conditions reprises dans l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. Sous réserve. 3e/5e
E/2009.CONV.771.085

REMIS

6e Objet : Droits d'occupation occasionnelle du domaine public dans un but commercial.

Droits de réservation. Gestion financière

ADOPTE à l'unanimité – 6e et 7e annexes

Entrée de M. DARVILLE = 42 présents

7^e objet : Garantie par la Ville, d'un emprunt de trésorerie, en faveur de la SA Mons Expo. Gestion financière C/Garant.Emp.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M VISEUR...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller: Oui merci M. le Bourgmestre, ce dossier, le point 7, c'est pas un petit point parce qu'on a voulu faire de l'engineering fiscal sur des gros montants pour éviter le paiement de la TVA, sur la construction du hall multifonctionnel mais aussi sur les Tribunes de l'Albert et sur le stade de basket, c'est plus au moins de l'évasion fiscale même légale mais en tout cas c'est quand même à la limite de poser un petit problème, c'est un dossier lourd de 6 millions d'euros, pour le hall uniquement, donc sans compter les autres dossiers que j'ai cités et sans compter aussi les intérêts sur l'emprunt que l'on va devoir faire, c'est un dossier qui tourne à la débâcle financière pour tout dire. Au début, quand on nous a présenté ce dossier, l'argument était « on ne risque de toute façon rien », si on ne fait rien, il faudra payer la TVA, donc, autant risquer de ne pas devoir la payer et en plus on nous a dit à l'époque que c'était quand même avec l'accord de l'administration fiscale, donc de l'administration de la TVA et qu'il n'y avait pas de risques à prendre mais aujourd'hui on se rend compte que c'était des arguments qui étaient tout à fait erronés, la TVA à payer, si on l'avait payée à l'époque était de 3 750 000 euros mais maintenant avec les intérêts, les amendes et les intérêts sur les amendes on est arrivé à 6 millions d'euros à fin 2008, soit 2 250 000 euros en plus, ça fait une augmentation de 60 % sur la TVA et ça représente quand même en francs belges 90 millions pour mieux se rendre compte, alors, quand on sait combien on peut ergoter sur certains montants infiniment plus petits et quand on doit racler les fonds de tiroirs pour d'autres dépenses, c'est quand même un montant qui représente un véritable gouffre, il y a bien un risque financier énorme dans le montage qui était proposé et par ailleurs, il n'y avait pas d'accord du tout de la TVA pour que Mons Expo puisse la récupérer cette TVA. On avait pu comprendre à l'époque qu'il y avait eu une espèce de rulling qui n'en était pas tout à fait un mais ça n'était pas vrai. La lettre qu'on a reçue de la TVA autorisait la Ville à récupérer la TVA si elle revendait le hall à une société d'exploitation mais il n'y avait rien qui prouvait que Mons Expo pouvait le faire à son tour cette récupération-là et la preuve qu'il ne

s'agissait pas d'un pseudo rulling pour Mons Expo c'est que cette société-là n'existait même pas, elle n'était pas encore créée, à l'époque où on l'a reçu la lettre de l'administration. Alors maintenant, pour arrêter les intérêts, les frais on nous propose d'emprunter pour payer à la TVA ce qu'elle réclame, je reconnais bien que maintenant on y est acculé, parce qu'on ne peut pas continuer cet effet boule de neige, c'est bien sûr Mons Expo qui emprunte et la Ville qui garantit l'emprunt mais c'est clair que Mons Expo ne pourra pas payer elle-même le remboursement de cet emprunt parce dans le dossier on trouve les derniers comptes connus de la société anonyme, c'est-à-dire ceux de 2007, c'est logique qu'on n'ait pas encore ceux de 2008, et en 2007 Mons Expo était en déficit pour l'exercice propre de 212 243 euros, donc impossible évidemment de rembourser des emprunts de cette taille-là, c'est donc bien finalement un emprunt qui sera à charge de la Ville purement et simplement, je n'oublie pas que le dossier contient la proposition, c'est pas sur ça qu'on vote mais enfin... vous avez l'intention d'aller en recours auprès de la Cour de Cassation et de la Cour de Justice européenne, c'est clair d'abord que il faudra des années pour y arriver et de toute façon, c'est pas garanti du tout puisque la Ville a déjà été condamnée deux fois, en Première Instance et en Appel, alors inutile de dire après ça qu'on attend avec beaucoup d'inquiétude ce que donnera la suite puisque la TVA sur les tribunes de foot et le stade de basket c'est encore problématique, le problème n'est pas résolu non plus. Je reconnais, je l'ai dit, qu'à ce stade il faut emprunter pour ne pas laisser l'effet boule de neige mais nous, on en laissera la responsabilité à la majorité qui a fait ce montage et nous nous abstiendrons lors du vote.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Mme MOUCHERON, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : C'est difficile pour moi de prendre bien connaissance du dossier parce que à la période du montage je n'étais pas là et c'est vraiment très technique et parfois difficile à appréhender mais c'est vrai que manifestement, au vu de ce qu'on a entendu à la dernière commission, il y a quand même de gros risques que les jugements ne soient pas en faveur de Mons Expo, les difficultés de Mons Expo pour rembourser l'emprunt sont manifestes et donc effectivement, je ne vais pas refaire tout le débat que Jean-Pierre VISEUR vient de mettre sur la table mais on partage les craintes d'ECOLO et donc on ne sera pas solidaire sur ce point-ci, on s'abstiendra aussi.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, merci beaucoup. Monsieur l'Echevin...

M. Richard MILLER, Echevin : Oui merci M. le Bourgmestre. Tout d'abord un rappel des faits : en 1997, la Ville de Mons et la société anonyme Crédit Communal de Belgique ont conclu une convention de leasing.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est bien en 97 et donc ce n'est ni sous ce Collège-ci, ni le Collège précédent, c'est l'ancien. Je dis simplement que c'est quelque chose qui est conçu depuis un certain temps et qui a fait l'objet de 1001 analyses tout au cours des années, vous en avez rappelé une partie.

M. Richard MILLER, Echevin : Merci. Donc c'est bien en avril 97 que cette convention de leasing est passée, par la suite il va y avoir un accord avec le Crédit Communal devenu entre temps DEXIA pour mettre anticipativement fin à ce contrat de leasing du 30 avril 97 et la Ville va acheter l'immeuble à DEXIA Banque dans le cadre d'une vente sous Régime TVA. Dans ce contexte, la Ville pourrait ensuite soit céder la propriété soit céder un droit réel à DEXIA Banque relativement à ce bâtiment qui est le hall multifonctionnel et ce pour que cette société puisse ainsi déduire la totalité de la TVA, payer à la Ville et son activité ne doit pas nécessairement consister en des opérations taxables comme cela a été rappelé lors de la réunion de commission que nous avons eu vendredi. Par des courriers de juin et juillet 2002, le Ville de Mons a sollicité l'avis du directeur régional de la TVA, il a répondu le 17/09/02 en disant que le transfert de propriété est soumis à la taxe et que la constitution d'un droit réel au profit d'un tiers ouvre le droit à la réduction dans le chef de la Ville de Mons sous réserve de certaines conditions prévues par la législation; en décembre 2002, a été créée la société anonyme Mons Expo, dont l'actionnaire principal est la Régie Communale Autonome Mons Capital. Lors de sa constitution, la société anonyme Mons Expo a revendiqué son assujettissement de par l'activité qu'elle allait développer c'est-à-dire l'exploitation d'infrastructures destinées à l'organisation d'évènements et l'offre de services à des organisateurs privés et publics, lesquelles sont soumises à TVA et donc déductibles. Du fait de son assujettissement, la société anonyme Mons Expo a porté dans une déclaration TVA trimestrielle de 2004 le montant de 3 754 453 euros rappelé par notre collègue M. VISEUR. Suite au contrôle TVA du 01/03/05, le vérificateur principal attaché à la cellule TVA de contrôle de Mons a refusé à la société anonyme Mons Expo la récupération de la TVA, la société a alors introduit un recours, la question qui est posée dans ce différend porte sur la nature des services apportés par Mons Expo, soit des prestations services qui sont soumises à la TVA déductible, soit des opérations de locations immobilières qui ne sont pas déductibles. En septembre 2007, le Tribunal de

Première Instance de Mons a donné raison à la TVA à savoir que Mons Expo effectuerait des opérations de locations immobilières, alors qu'il a bien été expliqué également par les responsables de Mons Expo que la nature des services rendus ne sont pas uniquement des locations immobilières, c'est sur cette base-là qu'ils ont articulé leur défense. Le 11 décembre 2008, la Cour d'Appel de Mons a confirmé le jugement de Première Instance entrepris, aujourd'hui, suite aux intérêts et amendes, le montant est de l'ordre de 6 millions d'euros pour lesquels un emprunt va être contracté et pour lequel nous devons, en tant que Ville, apporter notre garantie. Deux voies de recours sont lancées, la première c'est au niveau de la Cour de Cassation et là, effectivement, il y a des arguments pour faire valoir le fait que ce sont des activités de services et non pas uniquement des activités de locations immobilières et deuxièmement, un autre recours est introduit auprès de la Cour Européenne de Justice parce que nous pouvons mettre en avant, en tout cas Mons Expo peut le faire, des comparaisons avec d'autres bâtiments du même type, qui prestent le même type de services et donc, il y aurait eu un traitement différencié et sur cette base-là que Mons Expo a introduit les deux recours, recours à propos desquels on ne peut pas préjuger de la décision qui sera prise puisque nous avons le sentiment au niveau de Mons Expo que nous avons suffisamment d'arguments pour les faire valoir. Alors, deux questions ont également été posées, principalement en réunion de commission vendredi, à savoir celles que vous venez d'évoquer également, M VISEUR, du rulling que nous aurions pu constituer à ce moment. De toute façon, le rulling n'aurait pas eu d'influence au regard de la loi, le Service Finance conserve dans tous les cas le droit de réexaminer la situation au regard des opérations réellement effectuées par la société Mons Expo, et donc, l'argument du rulling de toute façon n'était pas valable, n'était pas probant. Enfin, pourquoi la TVA a remboursé Mons Expo à un certain moment, c'était aussi parce que eux n'étaient pas sûr de l'aboutissement du jugement tel qu'il a été finalement rendu, donc voilà, nous avons réintroduit deux recours, au niveau de la Cour de Cassation et au niveau de la Cour Européenne de Justice.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. le Conseiller pour la réplique...

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Moi je dois dire que je ne comprends pas ce que je viens d'entendre et la position de l'opposition actuellement puisque l'on demande ici une garantie d'emprunt précisément pour éviter une accumulation des charges. Alors, évidemment qu'il y a un risque, il y a toujours un risque quand on fait un recours en justice, oui il y a risque et alors, on perd, on aura stoppé les charges, on gagne, on nous

rembourse les charges. Dans les deux cas, l'opération est bonne, c'est un moindre mal si on perd, alors moi je ne comprends pas la position.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Moi je voudrais juste, chers collègues, ajouter ceci : en fait, d'abord pour ce dossier, comme pour d'autres, on a essayé de trouver des avocats de très grandes compétences, pour celui-ci en particulier nous avons pris M. AFSCRIFT et son cabinet qui compte parmi les avocats fiscalistes les plus côtés du pays. Deux, il y a des jugements et on doit bien entendu les appliquer, point, je ne vais pas refaire le coup de la séparation des pouvoirs et du respect des uns à l'égard des autres dans tous les sens, mais la question centrale qui est posée est la suivante: Mons Expo, quand il loue des espaces pour qu'il y ait des salons, une fête, une activité quelconque... est-ce que Mons Expo est une sorte de propriétaire immobilier qui loue un bien immobilier à un locataire immobilier ou est-ce que Mons Expo agit comme prestataire de services, c'est-à-dire permet à des gens, des associations, des personnes morales ou physiques d'exercer une activité. Je dois à la vérité que dans mon esprit, je n'imagine pas que quelqu'un qui vient pour faire un salon 3 jours se considère comme locataire, au même titre qu'un locataire d'appartement par exemple et donc la dimension immobilière m'échappe un peu, mais bon... les tribunaux en ont décidé autrement et on me dit que ailleurs l'interprétation ne serait pas la même qu'en Hainaut. Dès lors, tout naturellement, je pense que c'est un sujet avec des degrés d'interprétation, poursuivons la procédure judiciaire, sachant que souvent c'est comme ça quand on perd, on dit c'est « la justice des hommes », sous entendu que les hommes étant des êtres perfectibles, en d'autres termes ils ne sont pas toujours parfaits au moment où ils prennent des jugements mais je me garderai bien sûr de tout jugement sur les jugements, voilà, je ne sais pas si j'ai été clair.

M. François COLETTE, Conseiller: Je voudrais simplement dire qu'il y a peut-être une dimension à laquelle il faut penser parce que vous dites la Ville a effectivement consulté un avocat de bonne renommée...

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : J'espère que je ne vous ai pas vexé, il y en a d'autres, moi je parlais de fiscalistes.

M. François COLETTE, Conseiller : Mais non, moi je suis totalement incompetent en droit fiscal, je le dis clairement mais à partir du moment où l'on va consulter un spécialiste du renom de celui que vous avez cité, qui lui-même propose le système, qui lui-même va donner en 2001 et 2002 des consultations pour permettre le rachat du bien qui est à l'époque en leasing sans dire que dans le montage qui est approuvé, dans son

premier schéma c'est-à-dire côté ville, par le directeur régional de la TVA que il faut prendre des mesures particulières du côté de cocontractant pour que son activité tombe bien sous le couvert du champ d'application de la TVA, le fait que, je me souviens très bien des délibérations du Collège qui voulait ne pas créer une structure lourde d'exploitation de Mons Expo et en faire vraiment quelque chose qui ressemblait très fort à la location sans que cet avocat consulté n'ait dit « attention, danger à pratiquer de la sorte, vous risquez le refus de déduction », je pense qu'il y a peut-être une responsabilité de la part de ce professionnel à qui on demande un conseil et qui ne le donne pas de manière complète et qui en plus se fait rémunérer assez grassement, on en a déjà parlé pour rattraper sa bévue, je pense que peut-être on pourrait penser à rechercher la responsabilité de celui qui a mis en place le système.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Après cette intervention confraternelle, je m'abstiendrai de tout commentaire. Dois-je en conclure qu'il y aurait des bons et des moins bons avocats mais bon... si on pouvait recentrer le sujet pour qu'on avance... y a-t-il de la valeur politique ajoutée ou d'intérêt communal ajouté ? Vous voulez dire quelque chose ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui. Quand j'ai pris connaissance du dossier, c'est-à-dire aujourd'hui, donc je ne vais pas m'appesantir, il y a une commission de rulling qui a été mise en place, elle était applicable, j'ai compris, elle n'était pas encore rentrée en... c'est 2004 la commission de reling sans doute ? Ok merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Un petit ajout, j'ai déjà demandé ça en commission... C'est vrai que lorsque Mons-Expo loue un stand par exemple, il y a une partie qui est de la location immobilière, il y a une partie qui est prestation de service, cela me semble tomber sous le sens mais on n'a pas pu me répondre dans les recettes que fait Mons-Expo, quelle était la ventilation entre la partie d'espace immobilier et la partie prestation de services. Il me semble que cette ventilation devrait pouvoir être faite parce que cela me semble un argument pour pouvoir récupérer au moins une partie de la TVA.

M. Richard MILLER, Echevin : Oui, en Commission, M. Goffin qui représentait Mons-Expo vous a répondu que cette analyse pouvait être faite mais il est évident et cela me paraît couler de source, qu'on ne pouvait pas demander à Mons-Expo de mettre le doigt dans un engrenage lui-même qu'en fait c'était une activité immobilière. A partir du moment où toute l'argumentation, tout le raisonnement portait sur le fait que ce n'était

pas une location immobilière, on n'allait pas le faire. Mais, cela étant, vous avez posé la question et M. Goffin s'est engagé à le faire et à vous transmettre la réponse.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Parce que s'il ne fallait pas le faire avant, peut-être que dans la situation actuelle, ce serait intéressant d'être fait.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, si je peux me permettre d'intervenir, on a pris une ligne de conduite, elle est manifestement contestée par les tribunaux, on accepte les jugements mais on reste convaincu qu'il n'y a pas de location, immobilière mais voilà, quand même. Je ne sais pas, ce qui est merveilleux avec le droit, c'est comme dans d'autres choses de la vie, c'est qu'il y a la chose et son contraire et que dès lors et c'est pour cela qu'il y a des avocats très spécialisés. J'ai lu moi avec une attention soutenue tout le dossier. Je dis simplement que nous partons, nous, du principe et on doit regarder aussi ce qui se fait dans d'autres provinces, que quand Mons-Expo loue à une personne quelle qu'elle soit, c'est pas qu'elle se sépare de son bien comme un propriétaire pourrait le faire à l'égard d'un locataire qui utilise un bien pour y séjourner, ici c'est typiquement pour y faire une activité de nature commerciale, sportive, de loisir, etc et donc on ne voit pas où est la dimension immobilière pour la personne qui loue et dès lors on a considéré que c'était du service, voilà et on est toujours dans ce concept-là. Et puisque les choses sont ce qu'elles sont, on va essayer d'endiguer la situation, il faut payer ce qu'il faut payer quand on est battu mais on reste avec une conviction profonde.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM.ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, LAFOSSE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM.JACQUEMIN, M. X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

9 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER W.,
Mmes A.M.MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. TRANCHANT

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, nous avons une question de notre collègue Bruno ROSSI.

M. Bruno ROSSI, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues. La Commission communale Education et Participation a effectué jusqu'à aujourd'hui trois visites rencontres des écoles communales d'Obourg, Flénu et du Rossignol. Les objectifs, définis en Commission, à savoir découvrir pour certains et appréhender mieux encore pour d'autres la structure et les réalités des nombreux projets pédagogiques dans notre enseignement communal sont, aux dires des membres de la Commission et au vu de l'accueil qui nous est réservé, rencontrés et ce grâce à un effort particulier de communication tant auprès des directions d'écoles qu'auprès des enseignants quant aux objectifs que nous poursuivons lors de ces visites. Je m'en réjouis et je puis déjà annoncer que deux nouvelles visites rencontres sont programmées d'ici juin 2009 avec l'aide précieuse de Mme l'Echevine en charge de l'enseignement et de son Cabinet et dont je salue d'ailleurs la présence et la disponibilité à chacune de nos visites. Si ces visites rencontres permettent de mettre en lumière les très nombreux projets de grande qualité pédagogique et culturelle développés au quotidien sur le terrain par nos équipes éducatives, elles permettent aussi de susciter au-travers des échanges avec les équipes pédagogiques et de l'investissement en particulier de certains conseillers communaux, je salue ici Mme Joëlle KAPOMPOLE et Mme PREVOT, les nouvelles pistes de collaboration notamment entre l'école communale d'Havré et le Conseil Participatif du Développement Durable. Certaines situations que nous avons rencontrées et qui sont décrites par ceux qui vivent notre enseignement au quotidien méritent cependant notre attention. Il apparaît en effet que certaines institutions scolaires rencontreraient des difficultés quant à la fourniture de matériel scolaire nécessaire aux apprentissages. Le Collège pourrait-il m'éclairer sur la nature exacte des problèmes rencontrés et m'indiquer, le cas échéant, les mesures qu'il a adoptées pour tenter de répondre à cette situation dans les meilleurs délais. Il nous est également apparu que nombre d'institutions scolaires qui bénéficient pourtant d'un matériel informatique de pointe souffriraient d'un manque flagrant d'entretien voire de mise à jour des appareils. Certains établissements attendraient depuis près d'un an les interventions techniques nécessaires. Cette situation hypothèque de manière générale et importante l'utilisation des nouvelles technologies au sein de notre enseignement communal mais aussi les différentes remédiations individuelles que permettent ces outils sur le plan pédagogique dont nombre de nos enfants auraient besoin et dont les enjeux ne peuvent bien évidemment pas nous échapper. Le Collège pourrait-il me préciser le cadastre informatique dont peuvent disposer nos écoles

aujourd'hui et au vu des problèmes soulevés, quelles dispositions entend-il prendre à court terme et de manière structurelle en vue d'assurer le meilleur encadrement technique possible de nos écoles. Enfin, de manière générale, le Collège pourrait-il envisager d'étudier prioritairement et là où la demande s'est exprimée en fonction des projets, la faisabilité technique et/ou financière de transférer et de raccorder ces outils informatiques au cœur même des apprentissages, à savoir dans les classes. Il semblerait que sous le couvert de sécurisation que l'on peut comprendre, des locaux entiers soient ainsi exclusivement réservés aux installations informatiques parfois là plus précisément encore où les équipes pédagogiques rencontrent des problèmes de locaux et d'accueil. Je vous remercie.

Entrée de M. BARVAIS = 43 présents

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci infiniment, Mme l'Echevine.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. le Conseiller, je tiens tout d'abord à vous remercier très sincèrement de votre question qui me permet de mettre en lumière l'action de la Commission Education Participation Citoyenne et surtout le travail remarquable effectué par nos enseignants au sein de notre enseignement communal montois. Ces visites rencontres, comme vous le signalez, permettent aux Conseillers communaux de mieux appréhender le travail des enseignants, leur environnement, leurs conditions de travail, les nombreux investissements consentis par notre Ville mais aussi la nécessité d'investir encore et toujours au bénéfice de nos chères petites têtes blondes. Le problème de fournitures scolaires et pédagogiques que vous soulevez est donc dû uniquement, comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer lors de la dernière visite rencontre, à un problème de marché public. Ce problème sera réglé dès cette année et les écoles recevront donc la totalité des fournitures sollicitées. Concernant la problématique de l'informatique au sein de nos écoles fondamentales, la plupart des écoles sont équipées d'ordinateurs et une quarantaine de nouveaux ont été installés il y a quelques mois d'ici. D'ailleurs vous l'avez vu dans certaines salles. Une réunion s'est tenue le 29 janvier avec mon collègue Marc DARVILLE et les services Informatique et Electromécanique car quelques difficultés, il faut bien le dire, subsistaient encore et certaines écoles ne disposaient pas toujours de l'ADSL. Ce sera bientôt chose faite. Cette réunion fut particulièrement constructive et depuis lors un travail considérable a été effectué par l'équipe Informatique et le service Electromécanique de la Ville dans nos différents établissements. Toutefois, deux implantations souhaitent avoir des PC dans les classes et non dans des labos. Dès lors, nous envisageons d'équiper au mieux ces deux

implantations et ainsi répondre aux souhaits des enseignants mais quelques difficultés subsistent notamment au niveau des assurances. Pour l'heure, la plupart des écoles concentrent leurs ordinateurs dans un seul labo sécurisé, généralement bien équipé et utilisé selon le souhait des enseignants. Un état des lieux et un cadastre complet est en cours d'élaboration et dès qu'il sera finalisé je vous le ferai parvenir. A noter également que notre PO s'est également inscrit dans le plan cyber école de la Région wallonne, développé par le Ministre Tarabella et bénéficiera donc prochainement d'ordinateurs complémentaires. Voilà, M. le Conseiller, je vous remercie sincèrement une nouvelle fois pour votre action au profit de notre enseignement communal et j'espère avoir répondu ainsi assez clairement, sans ambiguïté, à votre question. Merci beaucoup de votre attention.

M. Bruno ROSSI, Conseiller : Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Alors, mes chers collègues, avant de clôturer notre séance, comme vous le savez c'est la dernière séance de notre Secrétaire communal et que sa modestie en ait à en souffrir, je me permets peut-être quelques mots. Certainement au nom de chacun d'entre-vous et au nom du Collège. Alors, je sais qu'il n'aime pas des éloges et des commémorations trop longues, donc je serai bref. Pas besoin de rappeler que M. le Secrétaire est né que le siècle n'avait pas atteint sa moitié, qu'il a fait de brillantes études universitaires, qu'il a été Secrétaire communal, il a fait autre chose avant notamment donner cours, il était à la Province de Hainaut, chargé de mission et Secrétaire communal à Quaregnon et puis c'est feu Abel DUBOIS qui était alors Bourgmestre et qui, avec le Conseil communal, avait fait en sorte que Bernard rejoigne Mons. Les moins de 20 ans ne s'en souviennent pas car il y a 21 ans qu'il y travaille. Juste quelques mots pour quand même avoir le plaisir de partager les Collèges avec lui et comme collègue, moi-même et mes collègues, autres Echevins et Echevines peuvent en attester, il y a toujours eu dans le comportement à la fois moral et administratif une attitude remarquable de la part de Bernard. Si aujourd'hui la Ville de Mons est considérée comme une Ville bien gérée, nous le devons en grande partie à sa rigueur mais aussi à ce sens du respect de l'autre, il a su garder toujours cette distance entre le politique qui doit agir en tenant compte des circonstances et prendre des mesures d'opportunité en fonction de mille et un facteurs et puis la rigueur administrative que les lois, décrets, règlements, circulaires imposent. Il a été un très grand défenseur du personnel. Je n'ai jamais entendu un membre du personnel se plaindre, que du contraire, il a toujours été considéré comme le protecteur du personnel

et il a été en même temps un recours. Puis sur le plan moral, je dois dire que à la fois son ouverture d'esprit, sa disponibilité, son sens de la vie ont fait que nous avons partagé vraiment des moments heureux dans un travail sérieux. C'est lui qui a choisi de nous laisser en plan, c'est lui qui a voulu se consacrer à d'autres tâches, bon, certains pensent qu'il pourrait jardiner, planter ou je ne sais que faire, à mon avis, c'est pas son genre ! Je le vois plutôt d'abord s'occupant d'enfants et petits-enfants et puis se consacrer davantage à une autre forme de culture qu'est la culture de l'esprit, il a aussi été très très actif et a contribué aussi à nous aider à prendre un certain nombre de décisions dans le domaine culturel, c'est un domaine qu'il affectionne et je ne doute pas un seul instant qu'il continuera. Voilà, nous perdons, moi je perds un collègue de grande valeur, le Collège perd un collègue de grande valeur, un ami, ce sont des moments difficiles mais ce sont des choix de vie qui sont à respecter. Que lui dire ? Bon vent et merci pour ce que tu as fait pour toute la Ville de Mons, pour le personnel de la Ville, pour le Conseil communal et pour le Collège et on te souhaite d'avoir énormément de moments heureux. Merci beaucoup en tout cas !

Certains chefs de groupe souhaiteraient dire un mot. M. VISEUR ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui c'est à moi l'honneur de commencer et je vous en remercie parce que cela au moins c'est un point sur lequel il n'y aura pas d'opposition entre majorité et opposition, on est bien d'accord avec ce que vous avez dit et Ecolo se joint bien volontiers à vos remerciements et à vos félicitations. Donc, tu vois Bernard, les Ecolos ne sont pas toujours des grincheux, même si dans ce cas-ci on ne se réjouit pas spécialement de te voir partir. Mais d'abord parce que je ne me souviens pas qu'il y ait jamais eu de difficultés entre nous. Nos rapports ont toujours été tout à fait cordiaux et quand on avait besoin d'une explication ou d'un coup de main, tu n'hésitais pas à nous le donner. Je dirai que tu portais bien ton prénom puisque les Saint-Bernard ont la réputation de venir en aide à ceux qui sont dans la difficulté. Mais si j'ose une petite taquinerie, heureusement d'ailleurs que tu avais ton prénom que tu portais bien parce que ces derniers temps, ton nom n'était pas toujours trop facile à porter dans la famille socialiste. Alors, j'espère que nous aurons encore l'occasion de faire la fête ensemble une fois ou l'autre et par exemple à la Ducasse si on te rencontre, je prends l'engagement au nom de mes collègues du groupe de déjà t'offrir un verre pour la prochaine Ducasse. Et c'est toujours avec plaisir qu'on te reverra, peut-être d'ailleurs que parfois on te verra là dans le public pour nous écouter, peut-être avec un peu de nostalgie mais soulagé sans doute de pouvoir quitter les lieux quand tu veux si nos

débats s'éternisent comme c'est le cas parfois. Alors, je l'ai dit, on te regrettera, Bernard, mais en attendant on te souhaite une retraite très très heureuse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup et il y avait longtemps que je n'avais plus parlé de grincheux ! Mais donc, soyons clairs, qu'on ne me prête pas de mauvais propos et encore moins de mauvaises pensées.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je suis arrivée au Conseil communal fin 2006 donc je suis probablement l'une des Conseillères communales qui a travaillé le moins longtemps avec le Secrétaire et si agréable fut la courte collaboration, difficile toutefois de tout connaître sur le personnage. Donc, pour préparer ce petit mot ce soir à ton intention, j'ai décidé de faire quelques recherches à ton propos et quoi de plus naturel qu'internet pour cela. Alors, après être tombée sur des profils de quelques homonymes inscrits sur des sites de réseaux sociaux, je trouve évidemment notre Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal de Mons en Province de Hainaut, d'une population de 90.800 habitants. Il faudra, cela dit en passant, réactualiser les chiffres. Bon, là, ok, rien de très croustillant si ce n'est une découverte assez drôle quand même, je trouve une référence qui me renseigne un Bernard VANCAUWENBERGHE à Lille. Je me dis bingo, Mons 2015, c'est notre homme. Et bien, pas du tout, il apparaît qu'en fait le responsable de la dératisation pour la Ville de Lille s'appelle aussi Bernard VANCAUWENBERGHE, j'ai trouvé cela excellent, ça va bien faire rire surtout si vous avez la curiosité d'aller lire son entretien, mais bref, là je m'éloigne. Je tombe ensuite sur le site de Richard MILLER qui renseigne son cycle de conférences sur St-Georges et le Dragon et où il fait référence aux Routes de St-Georges, association créée à l'initiative entre autres de notre Secrétaire (quelle belle empreinte laissée à nouveau). Mais l'association entre St-Georges et Bernard me rappelle autre chose, oui, ses petites missions culturelles en Sicile. Mais oui, je connais d'autres rescapés de cette aventure. Alors, je les contacte aussitôt et là, je la tiens mon anecdote. En 2000, à l'occasion de la Biennale de la Création dont le thème était St-Georges, une délégation de la Ville, composée de Jacques HAMAIDE, Henri CAMMARATA et Bernard VANCAUWENBERGHE débarque en Sicile pour négocier la venue d'un spectacle de marionnettes géantes qui mettent en scène St-Georges et le Dragon. Mais aussi l'installation chez nous de leur collection de marionnettes géantes et qui auparavant n'avaient jamais quitté ce village sicilien, donc vous imaginez un peu l'événement. En échange, la Ville exporte son exposition St-Georges qui sera exposée dans les locaux vides du musée sicilien. Mais voilà venu le soir où l'on fête les accords

signés autour d'un repas à l'italienne. Alors, antipasti, primo curso, secondo curso, contorno, formaggio, dolce et arrive enfin la liqueure... Alors, pour bien comprendre toute l'histoire, il faut savoir qu'en italien le Maire d'une ville se dit « sindaco ». Donc, nos amis en sont au digestif, de l'alcool de miel pour ceux qui aiment les détails, cela m'a fait rire qu'ils se souviennent de ce qu'ils avaient bu, et dans le brouhaha général, Bernard se lève et dit haut et fort « sin d'a co ! » et là le Maire s'arrête et écoute Bernard et il ajoute « on r'passe » en faisant référence évidemment à son verre vide. Alors, toute la délégation belge était écroulée, il a fallu un bon moment pour que les italiens comprennent. Donc, voilà, je voulais juste raconter le petit souvenir que je n'ai pas partagé personnellement mais qui te représente bien tel que je te connais. Un homme d'innovation, un homme de collaboration mais surtout un homme de convivialité. Et pour conclure, j'ai trouvé l'extrait d'une interro issue d'un recueil de paroles d'élèves et donc selon le petit Jean-Charles : les trois grands époques de l'Humanité sont l'âge de pierre, l'âge de bronze et l'âge de la retraite. Alors, Bernard, au nom de mon groupe, je te souhaite bon vent.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Mon cher Bernard, moi je dirai que c'est un très beau prénom et que tu le portes très bien. Tu vas donc quitter cette Assemblée, j'aurai donc usé deux secrétaires communaux. Secrétaire communal, un rôle pas toujours facile. Chef du personnel, le Bourgmestre vient de le rappeler, pour lequel tu as beaucoup d'admiration et que tu as toujours bien traité, gardien des archives et surtout assis à la droite du Bourgmestre, tout un symbole ! Mais, remarquez M. le Bourgmestre qu'aujourd'hui, lors de sa dernière séance du Conseil communal, il est venu s'asseoir à ma gauche, tout un symbole aussi !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, ça ce n'est pas difficile mais c'est de l'humilité, c'est de l'humilité.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Le Secrétaire communal est l'ange gardien de la démocratie communale. Démocratie communale qui est l'école de la démocratie. Quel rôle magnifique dans un état de droit. Tout en apportant son concours à la gestion communale, le secrétaire communal veille à ce que les droits de chacun puissent s'exercer. Si le Maire dans la majorité peut témoigner, Bernard, de tes compétences, il peut aussi témoigner de ton impartialité lorsqu'il était dans l'opposition. Ainsi, nous nous souviendrons d'un Secrétaire communal intègre, sachant suggérer mais sachant aussi observer et décoder les comportements des membres de notre Assemblée et même parfois avec une pointe d'humour. Bernard, nous te souhaitons une excellente retraite

mais n'oublie pas de venir nous dire bonjour de temps en temps, cela nous ferait réellement plaisir.

Melle Mélanie OUALI, Conseillère : Voilà, c'est assez difficile de parler de M. VANCAUWENBERGHE bien que apprécié, connu de tous, respectueux de tout un chacun, Bernard est très discret. Grâce à sa personnalité, il a œuvré aux côtés de trois Bourgmestres, aux personnalités très différentes et hautes en couleurs. Abel DUBOIS, Maurice LAFOSSE, Elio DI RUPO et cela n'a sans doute pas été facile tous les jours. Néanmoins, je pense que Bernard, avec sa rigueur et sa connaissance de la machine communale, a parcouru ces 21 années et j'espère que ce ne fut pas aussi pénible qu'une certaine promenade familiale dans le massif de Sainte-Baume où d'après mes sources, M. le Secrétaire communal a eu quelques difficultés. Bernard, on a évoqué ta rigueur, ta sagesse, ta discrétion mais je sais qu'en Ducasse, il ne faut pas trop te bousculer et que sans l'intervention de quelques rugbymen, un apéro entre camarades aurait pu mal se terminer. Et c'est de là que viendrait ton surnom de « Bernard l'Embrouille ». Comme on l'a dit, Bernard, je ne m'inquiète pas pour la suite de tes activités, on espère te croiser avec Mimi lors de vernissages ou d'activités culturelles, au BAM ou ailleurs. Mais je sais que tu vas profiter de ta retraite, avec ta famille, dans votre maison à Revel, située à la rue du Coude, cela ne s'invente pas et le coude, j'espère qu'on aura encore l'occasion de le lever ensemble, mon ami Bernard ! Tout simplement, merci Monsieur Bernard VANCAUWENBERGHE.

M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal : Exceptionnellement, puisque d'habitude l'Administration est muette, mais ici, je ne peux pas faire sans répondre à tant de gentillesse. J'ai effectivement eu la chance, sur 36 ans de vie professionnelle, d'avoir 32 ans de vie locale. J'ai eu quelques années à la Province, puis mon expérience quaregnonaise et puis 21 ans ici à la Ville de Mons. La vie locale est une vie magnifique et la preuve c'est, je pense, le sentiment que vous avez évoqué de quelqu'un qui a été utile à sa communauté en étant impartial, neutre, objectif. Je pense que le rôle de l'Administration, c'est celui-là. Un intervenant a expliqué que parfois ce ne devait pas être facile, c'est vrai que ce n'est pas toujours facile. C'est vrai que j'ai connu plusieurs Bourgmestres, non pas 3 mais 4 en exercice plus 4 faisant fonctions. Donc, c'est mieux que 2 secrétaires à user, n'est-ce pas Bernard, mais toujours ma préoccupation a été d'articuler l'action entre la volonté des élus qui est prépondérante et les moyens mis à la disposition de l'Administration qui sont ce qu'ils sont et je l'ai avoué au Bourgmestre qui a eu la gentillesse de me recevoir en aparté il n'y a pas

longtemps, j'ai un seul regret mais peut-être pourra-t-il encore faire en sorte que ce regret n'existe pas, j'avais proposé de faire adopter par le Collège communal, les modalités d'application de la collaboration entre l'Administration et les élus, ce texte a été revu, rerevu et finalement n'a jamais abouti et je pense que ce serait vraiment faire preuve de maturité des deux côtés de signer ce papier et cela ne veut pas dire que l'Administration se met au niveau des élus, il ne s'agit pas de cela, la primauté, je le répète, revient bien à l'élu mais, le Bourgmestre le répète chaque année d'ailleurs à la réception de Nouvel-An, c'est vrai que les élus qu'ils aient les meilleures idées du Monde, ne peuvent pas les mettre en pratique sans leurs services, sans leur Administration donc, la collaboration est indispensable et je retire de ce que vous avez tous dit et cela me fait vraiment tout à fait plaisir, c'est que manifestement j'ai réussi à faire avancer cette collaboration et à être concret et pratique et faire avancer les dossiers pour la Ville. Merci beaucoup encore pour votre accueil.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Comme ceux et celles qui présentent une thèse et obtiennent la plus grande distinction avec félicitations du jury, il y a toujours une thèse annexe qui doit faire réfléchir. Alors, sur cette démarche, je vous convie, en l'honneur de Bernard, à partager le verre de l'amitié juste ici en bas. La séance est levée et je vous remercie très chaleureusement.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2008.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====